

FOURRAGE / L'ambroisie, plante exotique envahissante, représente un problème de santé publique majeur lié à son pollen très allergisant. Des travaux récents menés confirment que le pâturage peut constituer un des leviers pour limiter sa propagation et ses nuisances.

Le pâturage : un levier possible pour gérer l'ambroisie

Plantes invasives originaires d'Amérique du Nord, les ambrosies posent un grave problème de santé publique en raison de leur pollen très allergisant. Elles sont aussi très nuisibles dans les tournesols et sojas : pertes de rendement, risque de déclassement de la récolte ou réfaction de prix. L'ambroisie à feuilles d'Armoise est la principale espèce présente en Occitanie. Dans le Gers, elle est surtout présente dans le Nord du département, mais elle est en expansion. Pour freiner cette expansion, la lutte pendant l'inter-culture suivant une culture d'hiver est un levier essentiel : il faut éviter la floraison et l'émission de pollen (risque d'allergies), qui ont lieu de juillet à octobre, ainsi que la grenaison pour éviter la propagation de l'espèce.



Repousses d'ambroisie à feuilles d'armoise après récolte d'escourgeon - juillet 2023 - Gers

Pour en savoir plus

L'arrêté préfectoral du 8/11/2019 prescrit les mesures pour prévenir l'apparition des ambrosies et lutter contre leur prolifération, ainsi qu'une obligation de signalement (www.signalement-ambrosie.fr ou 09.72.37.68.88).

Plus d'informations sur les différents leviers de lutte sur www.fredonoccitanie.com/ambrosies/

ou sur le site de l'observatoire des ambrosies : <https://fredon.fr/index.php/publications/ambrosie>

Des plantes jeunes appétentes et riches en protéines

L'efficacité du pâturage pour la gestion de l'ambroisie a été confirmée par des suivis de parcelles et des essais conduits de 2022 à 2024 par la Chambre d'agriculture de la Dordogne.

Si on savait déjà que la plante n'est pas toxique, ces suivis ont montré qu'elle est très appétente pour les bovins, ovins ou caprins quand le stade n'est pas trop avancé : les animaux consomment les feuilles puis les tiges.

Les plantes plus âgées ont un goût et une odeur plus forts : elles sont moins consommées, et les animaux délaissent les tiges épaisses et dures.

Pour les ovins, l'appétence dépend aussi de la race, surtout pour un pâturage tardif.

Autre résultat intéressant, une teneur en protéines élevée, proche de celle d'un trèfle : 16 % de MAT au stade végétatif, et encore 13 % en début de floraison.

2 à 3 pâturages dans l'été

Mais un seul pâturage n'est pas suffisant pour détruire la plante : après une pâture à 7-8 cm, il reste des ramifications avec des feuilles qui favorisent un redémarrage rapide (3-4 jours). Ces repousses atteignent le stade début floraison autour de 30 j jours après la pâture. Suite à cette étude, les préconisations pour contrôler l'Ambroisie par le pâturage sont les suivantes :

- démarrer le pâturage le plus tôt possible en début d'été, au stade végétatif (20- 30 cm de hauteur de plante) ;
- refaire pâturer 2-3 semaines plus tard ;
- faire pâturer le plus ras possible, idéalement entre 5 et 8 cm, pour renforcer l'efficacité du passage.

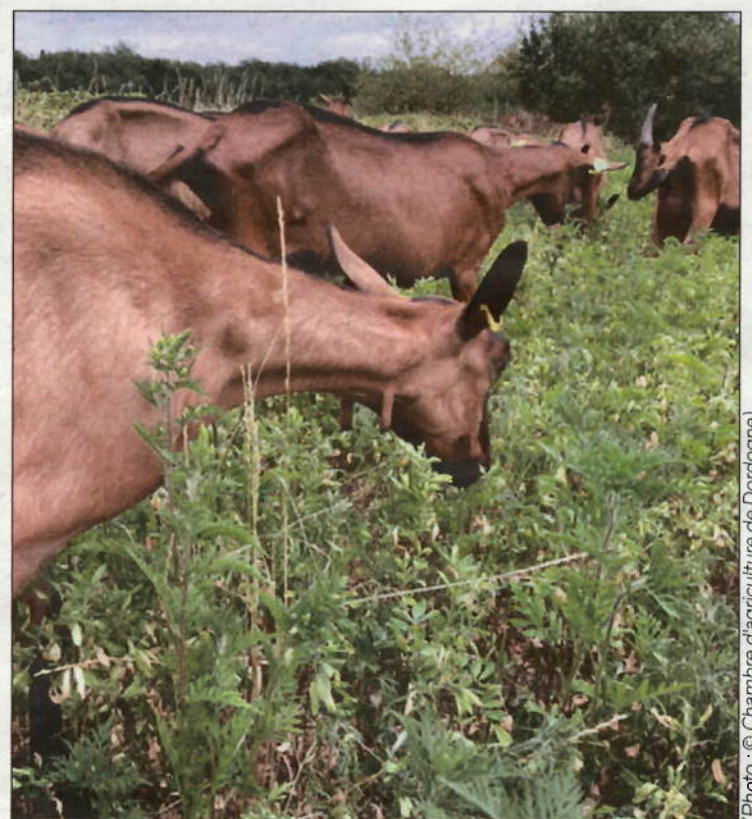
Si l'idéal serait 3 pâturages (ou fauche / broyage) entre juin et septembre pour éviter l'émission de pollen et la formation de graines, les suivis réalisés

en 2024 ont montré que 2 passages de brebis, en début d'été et début septembre sur une parcelle fortement infestée permettent déjà de réduire très significativement la quantité d'ambroisie.

Cette technique sera toutefois moins intéressante pour des parcelles avec une faible infestation, offrant une ressource alimentaire trop limitée. Enfin, le pâturage est à proscrire sur des ambrosies à un stade avancé (grenaison) : comme pour beaucoup d'espèces, les graines risquent de rester viables après passage dans le rumen, avec un risque de propagation par le fumier ou les animaux.

Contact

Chambre d'agriculture du Gers, Pôle Innovation et Systèmes de Production (cf page 19)



Chèvres pâturant l'ambroisie dans une jeune luzerne : elles préfèrent l'ambroisie à la luzerne !